

Image not found or type unknown



Refus de prise en garantie batterie

Par **maler**, le **21/05/2009** à **16:23**

Bonjour, rnj ai acheté en mai 2008 une batterie pour ma moto, cet hiver je l ai stocké chargée à la maison. lorsque je l'ai remise sur la moto celle ci n était plus chargée , j ai donc démarré la moto à l'aide de câbles et j ai roulé plusieurs kilomètre. la batterie ne tiens plus la charge. je suis retourné au magasin mais ils ne veulent pas la prendre en garantie. rnont ils le droit?